



URBANISME & ASSAINISSEMENT

TARIF APPLICABLE AU
1 janvier 2019

ASSAINISSEMENT (sur consommation d'eau)		Machecoul	Saint-Même Le Tenu
Part délégataire	part fixe <i>en € HT/an</i>	28,0000 €	35,2200 €
	part proportionnelle <i>en € HT/m3/an</i>	0,8400 €	0,9400 €
	matière de vidange <i>en € HT/t</i>	6,0000 €	-
Part collectivité	part fixe <i>en € HT/an</i>	19,0000 €	15,0000 €
	part proportionnelle <i>en € HT/m3/an</i>	0,8400 €	0,9226 €

ASSAINISSEMENT - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif <i>(article L.1331-7 du Code de la santé publique)</i>		Machecoul * DCM du 11 décembre 2014	Saint-Même Le Tenu
Par logement raccordé : <i>la participation est calculée en fonction de la surface de plancher – Pour les extensions et réaménagement, seule la surface concernée est prise en compte sous réserve que les travaux génèrent des eaux usées supplémentaires</i>	De 0 à 40 m ² :	800,00 €	2 600,00 €
	Au-delà de 40 m ² :	2 400,00 €	

* Le montant est réduit à 1200 € par logement raccordé dans le cadre d'une opération de réhabilitation de bâtiments anciens comportant plus de 25 logements

ASSAINISSEMENT - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif "autres locaux" <i>(article L.1331-7 du Code de la santé publique)</i>		Machecoul DCM du 11 décembre 2014	Saint-Même Le Tenu
Par local raccordé : <i>la participation est calculée en fonction de la surface de plancher – Pour les extensions et réaménagement, seule la surface concernée est prise en compte sous réserve que les travaux génèrent des eaux usées supplémentaires</i>	De 0 à 40 m ² :	800,00 €	2 600,00 €
	Au-delà de 40 m ² :	2 400,00 €	